



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

aides de l'État

Question écrite n° 6015

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt sur l'objectif de productivité et la volonté de faire du secteur agricole et agroalimentaire un moteur de croissance et un atout du redressement productif annoncés par le Président de la République lors de son discours au Space à Rennes le 11 septembre 2012. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer comment il entend parvenir à cet objectif et de lui détailler l'échéancier de mise en place des actions pour parvenir à cet objectif.

Texte de la réponse

Les industries agroalimentaires, avec 147 milliards d'euros de chiffre d'affaires, 415 000 salariés en 2010 et 7,6 milliards d'euros d'excédent commercial en 2011, constituent des acteurs économiques majeurs de notre pays. Ancrée au plus près de la production agricole, à laquelle elle offre un débouché essentiel, l'industrie agroalimentaire participe au dynamisme et à l'équilibre de nos territoires et constitue un acteur clé de notre modèle alimentaire. Dans la conduite de leurs activités, ces industries sont confrontées à de multiples enjeux : les attentes du consommateur, l'innovation et la recherche et le développement, le financement et l'émergence de projets, l'emploi, l'export, les attentes de la société et les questions environnementales, les stratégies collectives de filière et les relations commerciales. Ce sont là autant de défis à relever. Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt et le ministre délégué à l'agroalimentaire ont décidé de lancer, avec le ministre du redressement productif et en étroite collaboration avec les régions, les « rencontres régionales pour l'avenir de l'agroalimentaire ». L'organisation de ces rencontres en régions de septembre 2012 à mars 2013 permettra de définir les mesures concrètes à prendre pour dynamiser le secteur et élaborer un plan d'action concerté d'ici mai 2013. Par son importance, son potentiel de croissance en termes d'exportations et d'emploi, le secteur agroalimentaire est au cœur de la politique de redressement productif, de justice sociale, de diplomatie économique et de transition écologique du Gouvernement. Par ailleurs, un projet de loi d'avenir de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt sera élaboré pour la fin de l'année 2013. A cet égard, le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt a confié une mission à M. Bertrand HERVIEU vice-président du conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux et Mme Marion GUILLOU ancienne présidente directrice générale de l'institut national de la recherche agronomique, afin d'identifier les leviers de toute nature permettant le développement de nouveaux modèles agricoles et de préfigurer ce que pourraient être les dynamiques collectives ou mutualisées territoriales. Au-delà du recensement indispensable des bonnes pratiques et initiatives, cette mission permettra d'identifier les vecteurs propices au changement de pratiques, qu'ils soient législatifs, réglementaires ou autres. L'émergence de nouveaux modèles agricoles combinant performance économique et environnementale constitue un enjeu majeur. Créer une dynamique collective nécessite de proposer des modes d'organisation et de fonctionnement innovants pour passer de l'échelle de l'exploitation individuelle à des logiques collectives. Ainsi, c'est en renforçant à la fois la production agricole et la transformation agroalimentaire que ce secteur pourra constituer un moteur de croissance important pour la France et pour les territoires ruraux.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6015

Rubrique : Politique économique

Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 octobre 2012](#), page 5295

Réponse publiée au JO le : [1er janvier 2013](#), page 72